

75/2023

GESTION COMPTABILITE TARIFICATION

REFORME DE LA TARIFICATION DES SSIAD – LA COMPRENDRE ET EN APPREHENDER LES CONSEQUENCES



FORMATION EN DISTANCIEL

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La réforme de la tarification des SSIAD s'applique dès 2023. Les nouvelles règles de tarification qui prévoient le recours à une équation tarifaire impliquent des obligations nouvelles pour ces services tant en matière de transmission de données que de présentation budgétaire.

- Comprendre les nouvelles règles de tarification des SSIAD
- Comprendre et anticiper les nouvelles procédures budgétaires

PROGRAMME

- **Les nouvelles règles de tarification**
 - L'inversion de la logique tarifaire
 - La dotation globale de soins
 - Le forfait global de soins
 - Les frais de structure et de transports
 - Les interventions
 - Le mécanisme de convergence
 - Les financements complémentaires
 - La future dotation de coordination aide-soins
- **Les nouvelles obligations des SSIAD**
 - Les données à transmettre annuellement
 - Le cadre transitoire
 - La sanction
 - Le contrôle des données transmises
 - Le cadre budgétaire

Parcours de formation mutualisé, en partenariat avec :



Inscription : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Dates / Horaires / Durée

9 mai après-midi ou 10 mai après-midi ou
11 mai après-midi

de 14h00 à 17h00 (soit 3 heures)

Intervenant

Maxime CHOMETON, Conseiller Technique
Gestion-Tarification, Uriopss Grand Est

Public(s), pré-requis

Directeurs de SSIAD, directeurs ou responsables administratifs et financier, comptables, contrôleurs de gestion, décideurs
Formation sans prérequis

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé).
Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Tarif

Adhérent cotisant : 125 €

Capacité maximum

12 personnes

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
- Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions
- Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis en cours de formation
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une fiche individuelle en ligne au stagiaire
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : m.babela@uriopss-hdf.fr

